

BACCALAURÉAT EN DROIT (8308) - GRILLE DE CHEMINEMENT TYPE À TEMPS COMPLET

Exigences du programme (98 crédits) : cours obligatoires (59 crédits), cours optionnels (27 crédits), cours hors discipline (12 crédits)

Session 1 (16 crédits) <u>JUR2502</u> Introduction à l'étude du droit (1cr)	<u>JUR2503</u> Introduction aux fondements du droit	<u>JUR2517</u> Théorie générale des obligations	<u>JUR2522</u> Droit constitutionnel	<u>JUR2526</u> Droit social	<u>JUR 2518</u> Droit des biens et de la propriété
Session 2 (16 crédits)	<u>JUR2504</u> Méthodologie de la recherche juridique I	<u>JUR2531</u> Droit administratif	<u>JUR2536</u> Droit pénal	<u>JUR 2562</u> Droit de la responsabilité civile	<u>JUR2523</u> Droit des personnes et de la famille (4 cr)
Été 1 (3 crédits)	Cours obligatoire si offert <u>ou</u> un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels <u>ou</u> un cours (3) hors discipline				
Note: l'étudiant-e ne peut s'inscrire à des cours de la série 3000 qu'après avoir obtenu 24 crédits de la série 2000					
Session 3 (15 crédits)	<u>JUR3530</u> Interprétation des lois	<u>JUR3536</u> Approfondissement du droit des obligations (Si intérêt pour les autres cours de droit privé) Ou <u>JUR3503</u> Droit international public (Si intérêt pour les autres cours de droit international)	<u>JUR3511</u> Droit judiciaire I	<u>JUR3506</u> Droit des rapports collectifs de travail	un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels <u>ou</u> un cours de la (2) série approche pratique, clinique et intervention socio-juridique <u>ou</u> un cours (3) hors discipline
Session 4 (15 crédits)	<u>JUR3526</u> Droit de la preuve civile et administrative	<u>JUR3536</u> Approfondissement du droit des obligations (Si intérêt pour les autres cours de droit privé) Ou <u>JUR3503</u> Droit international public (Si intérêt pour les autres cours de droit international)	<u>JUR3521</u> Droit des affaires I	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels	un cours de la (2) série approche pratique, clinique et intervention socio-juridique <u>ou</u> un cours (3) hors discipline
Été 2 (3 crédits)	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels <u>ou</u> un cours de la (2) série approche pratique, clinique et intervention socio-juridique si offert <u>ou</u> un cours (3) hors discipline				
Note: l'étudiant-e ne peut s'inscrire à des cours de la série 4000 qu'après avoir obtenu 41 crédits, dont 35 obligatoires.					
Session 5 (15 crédits)	<u>JUR4520</u> Droits et libertés de la personne	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels <u>ou</u> un cours de la (2) série approche pratique, clinique et intervention socio-juridique	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels <u>ou</u> un cours (3) hors discipline	Un cours de la (2) série approche pratique, clinique et intervention socio-juridique
Session 6 (15 crédits)	<u>JUR4516</u> Méthodologie de la recherche juridique II	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels <u>ou</u> un cours de la (2) série approche pratique, clinique et intervention socio-juridique	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels <u>ou</u> un cours (3) hors discipline	Un cours de l'un des cinq (1) modules de cours optionnels

(1) L'étudiant-e ne peut s'inscrire à des cours ressortant des modules de cours optionnels qu'après avoir obtenu 24 crédits obligatoires.

(2) L'étudiant-e peut s'inscrire à des cours de la série approche pratique, clinique et intervention socio-juridique qu'après avoir obtenu 41 crédits, dont 35 obligatoires.

(3) Les cours hors discipline peuvent être suivis en tout temps; leur placement sur la grille est indicatif.